

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2017

Publication : 08/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Direction
Direction

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
Pôle Adoption et Recherche des Origines

Conseil départemental
Haut-Rhin

Pour le Président, par délégation
La Responsable du Pôle Adoption et Recherche des Origines

Sandrine JAHNKE

2017 00240

18 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

- VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément;
- SUR proposition du Directeur Général des Services,
- CONSIDERANT le remplacement de Monsieur Nicolas DUCROCQ par Monsieur Jean-Yves RUETSCH ;

ARRÊTE

Article 1 : Le précédent arrêté relatif à la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption du 3 décembre 2016 est abrogé.

Article 2 : La composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption est fixée conformément à l'article R. 225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et les fins de mandat sont arrêtées comme suit :

Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

➤ Deux représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs suppléants :

- Monsieur Jean-Yves RUETSCH (titulaire), **Vice-président de la Commission d'Agrément**,

Arrêté du 18 JUIL. 2017 et fin de mandat le 18 JUIL. 2023.

- Monsieur Jean-François CAILLERET (suppléant),
Arrêté du 1^{er} septembre 2015, fin de mandat le 1^{er} septembre 2021.
 - Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE (titulaire),
Arrêté du 1^{er} septembre 2015, fin de mandat le 1^{er} septembre 2021.
 - Madame Evelyne GINGLINGER (suppléante),
Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022.
- Une représentante de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé et sa suppléante :
- Madame Marie-Joëlle FREYDT (titulaire),
Arrêté du 1^{er} septembre 2015, fin de mandat le 1^{er} septembre 2021.
 - Madame Sema CETINBAG (suppléante),
Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022.

Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du Département et leurs suppléants :

- Association UDAF :
- Monsieur André BUBENDORF (titulaire),
 - Madame Virginie SELLGE (suppléante).
- Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022 pour le membre titulaire et son suppléant.
- Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :
- Madame Annette SCHEUER (titulaire),
Arrêté du 4 mai 2012, fin de mandat le 4 mai 2018,
 - Madame Marie-Paule RADOANI (suppléante),
Arrêté du 20 août 2013 et fin de mandat le 20 août 2019.

Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :

- Monsieur Vincent BILGER, **Président de la Commission d'Agrément**,
Arrêté du 1^{er} septembre 2015 et fin de mandat le 1^{er} septembre 2021.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet du Département et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Eric Straumann', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DEPARTMENT DU HAUT-RHIN' around its perimeter. To the right of the signature, there are some additional handwritten initials or marks.